



Signataire : Christo Ivanov

Date de dépôt : 9 décembre 2022

Question écrite urgente

Comportements de harcèlement sexuel dans les universités : comment Genève lutte-t-elle contre ce fléau ?

L'Université de Lausanne a publié une enquête réalisée par FORS (le centre de compétences suisse en sciences sociales) au printemps 2022. L'étude a révélé en détail des comportements de harcèlement sexuel, allant de la blague de mauvais goût au viol. Statistiquement, les femmes rapportent avoir subi plus de comportements de harcèlement sexuel que les hommes. Les étudiantes et étudiants font face à davantage de situations de harcèlement sexuel que les membres du personnel. L'étude révèle 102 situations de gestes divers non désirés, 42 situations d'attouchements à caractère sexuel non désirés et 4 viols. Les auteurs des actes de harcèlement, note l'enquête, ont le plus souvent une position hiérarchique plus élevée en ce qui concerne les gestes non désirés, les remarques sur l'apparence, les regards insistants, les blagues/plaisanteries liées au sexe ou à l'orientation affective et sexuelle, et les propos ou attitudes à caractère sexuel. Les auteur·e·s reportés d'actes de harcèlement sexuel envers les étudiant·e·s sont en majorité des étudiant·e·s, suivis par les enseignant·e·s et les membres du personnel administratif et technique.

Avec près de 20 000 étudiants, l'Université de Genève, comme toute autre organisation, est susceptible de rencontrer des problématiques de comportements de harcèlement sexuel. Tout comme nos hautes écoles. Par conséquent, la question se pose de savoir ce qu'il en est à Genève et quelles mesures sont mises en œuvre pour lutter contre ces comportements.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Existe-t-il une étude similaire à celle réalisée à l'Université de Lausanne, pour l'Université de Genève ?*
- 2) *Combien de comportements de harcèlement sexuel sont reportés annuellement à l'Université de Genève ?*
- 3) *Quelle politique est mise en œuvre pour éviter ces comportements et offrir une écoute aux victimes ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.